

Département  
**SEINE & MARNE**  
Canton  
**LA FERTE SOUS JOUARRE**  
Commune  
**LIZY sur OURCQ**



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2022-02**  
**PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Maire de la Commune de Lizy-sur-Ourcq, Maxence GILLE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : Tempête, canicule, orage...

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Lizy-sur-Ourcq est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2 :** Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

**Article 3 :** Le plan communale de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

**Article 5 :** Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à LIZY sur OURCQ, le 7 juin 2022,

Le Maire,

Maxence GILLE



**Le Maire :** -Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Date de communication du présent arrêté au personnel de la collectivité .....